



Application des Directives Européennes RoHS (2002/95/CE) et WEEE (2002/96/CE) dans le groupe SEW-EURODRIVE

Le groupe SEW-EURODRIVE accorde une importance particulière à la protection de la santé et à la prévention des risques environnementaux, lors de la sélection des substances et des matériaux qu'il met en oeuvre. Parallèlement à sa démarche d'excellence dans des domaines tels que la qualité de ses produits, la protection de la santé et la sécurité au poste de travail, le groupe SEW-EURODRIVE considère la protection active de l'environnement comme un de ses objectifs primordiaux.

Le décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005 définit pour la France les modalités d'application des deux directives européennes mentionnées ci-dessus.

Directive CE Déchets d'équipements électriques et électroniques (WEEE) (2002/96CE)

Cette directive concerne les déchets des ménages ou des déchets professionnels assimilables à des déchets ménagers en raison de leur nature

et des circuits par lesquels ils transitent. Les produits commercialisés par le groupe SEW sont exclus de la directive WEEE. Nos matériels

parvenus en fin de vie devront être traités conformément aux lois et directives en vigueur pour les produits industriels.

Directive CE RoHS (2002/95CE)

Selon les termes de la Directive CE RoHS, visant essentiellement le domaine des biens de consommation, il est interdit depuis le 01/07/2006 d'utiliser dans les appareillages électriques et électroniques, le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome hexavalent, le polybromodiphényl (PBB) et le polybromodiphényléther (PBDE). Ces substances prohibées font l'objet de taux de concentration maximum admissibles.

Pour le groupe SEW l'application de la directive RoHS, en tant que moyen de réduire les matières dangereuses, constitue un objectif d'entreprise.

Depuis 2004, nous intégrons de manière croissante dans nos matériels,

des composants achetés dits „verts“, c.à.d. exempts de substances polluantes. Toutefois un tel matériel ne peut être déclaré conforme à la directive RoHS qu'au terme du remplacement de tous les composants. Dans des domaines-clés de nos matériels, nous mettons en oeuvre plusieurs composants issus du secteur de l'industrie automobile afin d'obtenir le degré de qualité requis par nos clients. Or ces éléments du domaine automobile ne sont pas concernés par la directive RoHS.

A ce jour, il reste à parachever les démarches d'acceptation et de validation de ces fournisseurs spécifiques. Le groupe SEW a décidé de ne faire aucun compromis sur la qualité

des pièces achetées et de valider soigneusement les processus concernés. Les investissements requis ont été réalisés et les processus ont été transformés autant que nécessaire.

Comme nous sommes tributaires de la disponibilité de composants conformes à la directive RoHS, nous ne saurions nous engager pour l'heure sur une date de conversion définitive. Nous poursuivons une collaboration intense avec nos fournisseurs sur ce sujet et nous achèverons le remplacement des composants actuels par des produits conformes à la directive RoHS, dès qu'il sera possible de disposer des composants adéquats.

SEW-USOCOME
48-54 Route de Soufflenheim · BP 20185
67506 HAGUENAU

Juillet 2006

RoHS (Restriction of Hazardous Substances)

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment)

Pour plus d'informations concernant les directives RoHS et WEEE, veuillez consulter le site de la Communauté Européenne : **EUR - Lex.**

